

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



AVIS DE RÈGLE

ÉTABLISSEMENT:

**DE LA NORME MULTILATÉRALE 51-105 SUR LES ÉMETTEURS COTÉS SUR LES MARCHÉS DE GRÉ
À GRÉ AMÉRICAINS ET DE L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE 51-105 IC**

Le 12 juin 2012, la ministre de la Justice et procureure générale a donné son consentement à l'établissement des textes réglementaires énoncés ci-dessus, qui entrent en vigueur 31 juillet 2012.